

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 44/2014

Objet : Indemnités au comptable de la collectivité

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Christian BEZOS

Date de convocation : 19 septembre 2014

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions ;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et est attribuée à Monsieur Yves MATHIEU pour la période du 01 janvier au 30 juin 2014 et à Monsieur Pascal WIART pour la période du 01 juillet au 31 décembre 2014 (sauf réintégration de Monsieur Mathieu avant le 31 décembre 2014),
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à MM. Yves MATHIEU et Pascal WIART selon la répartition précisée précédemment.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 01 octobre 2014.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.